

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE ROUEN

11/12/2023

N° E23000079 /76

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 11/12/2023

Vu enregistrée le 04/12/2023, la lettre par laquelle la maire de la commune de Vesly demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Modification du plan local d'urbanisme de la commune de Vesly ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Annie CORBIN est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur François CHAGNAUD est désigné en qualité de suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de Vesly, à Madame Annie CORBIN et à Monsieur François CHAGNAUD.

Fait à Rouen, le 11/12/2023

Le président,



Jérôme BERTHET-FOUQUÉ

